



FRESNES, UN ETABLISSEMENT, UNE HISTOIRE

Ecrivons notre histoire pas celle des autres !!!

Il paraîtrait qu'à Fresnes, Fleury, La Santéles personnels ultra-marin de nos établissements veulent marquer le coup et nous les comprenons...

Le mardi 27 juin dès 6H30, le bureau local **Force Ouvrière Justice** appelle tous les agents de notre établissement à se mobiliser devant les portes et ainsi retarder la prise de poste. Cette journée doit être une journée de lutte contre la discrimination, la stigmatisation et le racisme. Au-delà de notre établissement nous appelons les autres établissements de métropole et d'outre-mer à se joindre à nous à cette occasion pour un retard de prise de clef !!!

On dit souvent les paroles s'envolent mais les écrits restent et les mots laissent bien plus que des maux à panser.

Chacun doit pouvoir ainsi prendre ses responsabilités et en assumer les conséquences.

Personne ne peut s'asseoir sur le respect des personnels du centre pénitentiaire de Fresnes et tenter de nous faire taire.

La date ancienne de ce rapport n'effacera pas son contenu ni la gravité des propos qui y sont tenus !

La stigmatisation des personnels Ultra-marins au Centre Pénitentiaire de Fresnes laissera des traces indélébiles. Zéro tolérance dans notre république pour ce genre de propos !!!

Les propos tenus dans ce rapport imputent des faits précis qui portent atteinte à l'honneur des ultramarins, ils les stigmatisent en raison de leur origine... c'est inacceptable !!!

Ces propos portent atteinte à la dignité de tous les ultramarins, ils sont à l'origine d'un sentiment de défiance instillé par des propos dégradants, humiliants et offensants !

Force Ouvrière Justice appelle tous les agents à demander des sanctions fermes et non des excuses sous prétexte que le texte date ...

Nous devons, nous, personnels en uniforme sur les coursives respecter un code de déontologie sur lequel nous avons prêté serment, nos écarts, nous les payons au prix fort, la direction ne doit pas y faire exception, Elle doit être exemplaire.

La main ne doit pas trembler, la sanction s'impose !



Adresse du Bureau local : 1 allée des Thuyas 94261 Fresnes

Mail : cpfresnes@fojustice.fr

Tel : 0188286220

SLP **FO Justice** Fresnes

Le : 24/06/2023

